

## **Recommandations Politiques de la 34ème Session Ministérielle du COMCEC**

### **Concevoir des Systèmes d'Information sur les Marchés (MIS) en évaluant et en examinant les parties prenantes ciblées avec un soutien budgétaire soutenu et un cadre efficace de suivi et d'évaluation**

#### **Raisonnement :**

Un Système d'Information sur les Marchés Agricoles (MIS) fonctionnant correctement exige une conception rigoureuse qui aligne les informations fournies sur les besoins identifiés des parties prenantes ciblées, en particulier les agriculteurs, négociants, intermédiaires financiers et autres acteurs privés dans les chaînes de valeur agricoles, par des évaluations et des examens réguliers. En raison des caractéristiques du « bien public » de l'information sur le marché, la durabilité des mises en œuvre du MIS peut être assurée par le soutien budgétaire des gouvernements. En outre, un cadre de suivi et d'évaluation bien établi au début est de la plus haute importance pour l'efficacité et la durabilité du MIS et pour s'assurer que le public-cible bénéficie des avantages attendus.

### **Renforcement des capacités de surveillance des stocks, d'analyse des tendances et de prévision, ainsi que d'autres sujets pertinents, au-delà de la fourniture d'informations sur les prix pour un MIS plus performant**

#### **Raisonnement :**

Sur la base des résultats attendus des acteurs du marché, il est clair que le contenu des MIS doit aller au-delà des informations sur les prix et inclure une analyse des tendances de rapportage qui peut indiquer les conditions de l'offre et de la demande et permettre aux acteurs du marché de prendre position sur les niveaux de prix immédiats et futurs. Pour y parvenir, il est nécessaire de faire les investissements nécessaires dans la capacité de prévision de la production, qui devient de plus en plus faisable avec les progrès dans les TIC.

### **Lier le MIS à d'autres institutions de soutien du marché et/ou à d'autres outils de gestion des risques afin d'accroître les avantages mutuels**

#### **Raisonnement :**

Lier le développement du MIS à celui d'autres institutions de soutien telles que les ministères de tutelle, les syndicats de producteurs, les coopératives d'agriculteurs et de commerçants, les bureaux de commercialisation, les entreprises économiques publiques et les autres institutions de la chaîne d'approvisionnement et/ou les autres outils de gestion des risques tels que les systèmes de réception d'entrepôt, les bourses de produits agricoles ainsi que les programmes d'assurance agricole, peut conduire à des avantages mutuels. D'une part, de telles innovations institutionnelles feront en sorte que la découverte des prix soit plus transparente et par conséquent digne d'accès. D'autre part, un MIS efficace et fiable est une condition préalable importante pour le développement réussi de ces institutions de marché.

### **Former les mécanismes/plateformes nécessaires pour améliorer la coordination entre les principales parties prenantes et assurer un examen efficace de la qualité de l'information fournie.**

#### **Raisonnement :**

Les besoins des parties prenantes concernées le long des chaînes de valeur agricoles pourraient être médiatisés par la mise en place des mécanismes/plateformes nécessaires tels que des groupes de travail spécifiques avec des représentants du gouvernement, des fournisseurs, des parties prenantes

clés et des donateurs. Ces mécanismes facilitent la coordination et la rationalisation du processus de collecte et de diffusion de l'information et contribuent ainsi à l'efficacité. En outre, la qualité des informations fournies et leur pertinence pour les utilisateurs cibles pourraient également être régulièrement examinées par le biais de ces mécanismes/plateformes.

**Développer et mettre en œuvre des systèmes d'accès préférentiel aux marchés et des accords commerciaux intra-régionaux et transrégionaux (par exemple, le Système de Préférences Commerciales parmi les Pays Membres de l'OCI (SCP-OCI)) en vue de contribuer à un développement collaboratif et durable du commerce agricole.**

**Raisonnement :**

La libéralisation du commerce des produits agricoles au sein du système multilatéral est un objectif à long terme, aucune négociation sur l'agriculture n'ayant été conclue depuis la fin du Cycle d'Uruguay en 1994. Les flux commerciaux agricoles résultent d'une interaction complexe entre politique, géographie et productivité. Tant au niveau mondial qu'au sein de l'OCI, les réseaux commerciaux de produits agricoles ont une forte dimension intra-régionale. Par ailleurs, les accords commerciaux régionaux jouent un rôle important dans la promotion de la dynamique intra-régionale, les effets étant variables selon les régions, les périodes et les groupes de produits. Le secteur agricole est également clairement orienté vers les échanges avec des partenaires plus distants et la plupart des régions - tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'OCI - qui se diversifient de plus en plus géographiquement dans leurs modèles d'exportation. L'élaboration et la mise en œuvre de régimes d'accès préférentiel aux marchés, ainsi que la conclusion d'un plus grand nombre d'accords / arrangements commerciaux intra-régionaux et transrégionaux peuvent aider les pays membres à tirer parti de la forte dynamique intra-régionale du commerce des produits agricoles en collaborant avec les partenaires régionaux pour libéraliser les échanges agricoles de manière continue sur base préférentielle tout en réduisant les coûts potentiels de détournement des échanges pouvant résulter de l'utilisation de préférences ou d'accords régionaux. À cet égard, le Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SPC-OCI) offre une occasion importante de créer une telle base pour la libéralisation du commerce agricole entre les États Membres de l'OCI.

**Renforcement de la capacité de l'offre et amélioration de la capacité de la demande en rationalisant les mesures non tarifaires (MNT) pour une structure agricole durable parmi les Pays Membres de l'OCI.**

**Raisonnement :**

Il est important que les Pays Membres de l'OCI développent leur capacité à produire de manière compétitive s'ils veulent pleinement tirer parti des opportunités offertes par l'intégration des marchés. Éliminer les obstacles au commerce dans les pays exportateurs - en particulier l'insuffisance des infrastructures et la facilitation des échanges - est la clé. Toutefois, contrairement aux droits de douane, les MNT peuvent également avoir des conséquences pour les exportateurs, et pas seulement pour les importateurs. En particulier, il est important de mettre en place une infrastructure nationale de qualité s'appliquant aux produits agricoles. La coopération à travers l'OCI, ainsi que par le biais d'organes connexes, peut aider à soutenir cette entreprise. Les marchés agricoles mondiaux restent encore inadéquats, comme en témoignent les niveaux plus élevés de protection et les coûts du commerce. Les mesures non tarifaires, qui influent sur la capacité des exportateurs d'accéder aux marchés étrangers, telles que les normes de produits, la certification et les obstacles techniques au commerce, jouent un rôle essentiel dans le maintien des coûts du commerce à un niveau élevé. Compte tenu de l'importance des MNT, la qualité et la certification constituent un facteur essentiel pour les pays qui souhaitent mettre en place une base de commerce

durable. La mise en œuvre des MNT uniquement lorsque justifiée par une analyse coûts-avantages rigoureuse constituerait un point de départ essentiel pour rationaliser les MNT, tandis que les efforts de collaboration entre les partenaires régionaux et de développement sur les normes et la certification pourraient être facilités par le COMCEC et les autres branches connexes de l'OCI. Soutenir les infrastructures nationales de qualité, y compris dans des domaines comme la certification halal ainsi que les infrastructures et la facilitation des échanges aiderait également les importateurs, ainsi que les exportateurs.

**Développer et accroître la connectivité économique ainsi que la connectivité physique<sup>1</sup> et informationnelle afin de réduire les coûts du commerce sur les marchés du commerce agricole pour un développement durable du commerce agricole.**

**Raisonnement :**

Le commerce bilatéral est une interaction complexe d'un certain nombre de forces économiques différentes. La connectivité est un facteur majeur. Cela est d'autant plus vrai dans les secteurs de produits agricoles émergents comme les fruits et légumes frais, et le poisson, où le stockage dans la chaîne frigorifique est important. Il est prouvé que certains pays membres de l'OCI ont de forts avantages comparatifs dans ces secteurs. Cependant, pour en tirer parti, ils doivent développer des liaisons de transport de haute qualité avec les marchés de consommation. Les accords commerciaux ne traitent souvent pas de tels problèmes, mais des programmes de coopération économique plus vastes le peuvent. Le développement de la connectivité est un moyen de réduire les coûts commerciaux sur les marchés agricoles, en plus de réduire les droits de douane et de rationaliser les MNT. À l'ère de l'information, l'accès à l'information et aux réseaux d'information est aussi important que les réseaux physiques. Dans certains cas, la connectivité peut être réalisée via une structure en plaque-tournante, mais dans d'autres cas, les liens commerciaux sont relativement dispersés en raison de la tendance du commerce agricole à se composer de biens dissemblables exploitant les différences géographiques et/ou influencés par les politiques commerciales, incluant les accords commerciaux régionaux et transfrontaliers. L'établissement et le développement de réseaux complets d'informations sur le commerce agricole aux niveaux régional et intra-OCI pourraient constituer le projet le plus rapide, le moins coûteux et éventuellement le plus rentable dans cette direction.

---

<sup>1</sup> La connectivité physique concerne les infrastructures physiques comme les ports, les aéroports, les liaisons routières et ferroviaires, ainsi que les services logistiques, qui permettent aux cargaisons de se déplacer entre des parties géographiquement dispersées.